

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 16 octobre 2024

**ADOPTION DES
TARIFS 2025**

Convocation du : 9 octobre 2024

N° CC_2024_0115

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Pascale MAYCA, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Ines AYEYEB par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Louiza LOUNIS par Dominique LACHENAL, Amine MEHDI par Christian DUPESSEY, Bernard BOCCARD par Claude ANTHONIOZ, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Alain LETESSIER par Marion BARGES-DELATTRE, Sophie VILLARI par Pascal SAUGE

Excusés :

François LIERMIER, Maryline BOUCHÉ, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Julien BEAUCHOT

Les différents tarifs à appliquer par Annemasse-Agglomération sont actualisés dans les conditions définies dans les documents annexés à la présente délibération.

Certains tarifs pour Château Bleu évoluent au 1 septembre 2025. Les tarifs correspondants fixés précédemment par les délibérations CC_2023_0148 restent valides du 1^{er} janvier au 31 août 2025 inclus.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER les actualisations des tarifs des budgets principal, eau, ordures ménagères, assainissement collectif et non collectif et transports urbains, à appliquer pour 2025 (sauf mentions contraires), conformément aux tableaux joints en annexe.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 074-200011773-20241017-CC_2024_0115-DE



Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

BUDGET ASSAINISSEMENT - TARIFS SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)
 Tarifs à partir du 01/01/2025

Type de prestations	Proposition Prix HT à l'utilisateur au 01/01/2025	Prix HT à l'utilisateur 2024	Commentaire(s)
Redevance "instruction"			
Instruction des demandes d'urbanisme Contrôle conception de la filière	144,64 €	140,77 €	
Redevance "contrôle d'implantation et d'exécution"			
Contrôle de l'implantation de la filière sur le terrain Visites de contrôle des travaux pendant le chantier	144,64 €	140,77 €	
Redevance "contrôle de bon fonctionnement et d'entretien"			
Vérification du bon état d'installations, du bon découlement des effluents, de l'accumulation normale de boues, de la vidange des ouvrages :			
Diagnostic initial	167,78 €	163,29 €	
Contrôle périodique	121,50 €	118,25 €	
Contrôle dans le cadre de vente	133,07 €	129,51 €	
Redevance "contrôle annuel de conformité" - Dispositif ANC > 20 Eh (arrêté 21/07/2015)			
Validation de la conformité annuelle des installations > 20 Eh, examen du cahier de vie - Contrôle annuel de conformité ANC < 20 Eh	69,44 €	67,58 €	
Pénalités			
"Refus d'accès" dans le cadre d'un diagnostic initial Les pénalités sont égales au montant du contrôle à effectuer hors subvention majoré à 400%.	838,90 €	816,43 €	
"Refus d'accès" dans le cadre d'un contrôle périodique Les pénalités sont égales au montant du contrôle périodique hors subvention majoré à 400%.	607,51 €	591,23 €	
- Vidange non réalisée ou réalisée par l'utilisateur ou une entreprise non agréée Les pénalités sont égales au montant du contrôle périodique hors subvention majoré à 200 %	364,51 €	354,74 €	

Type de prestations	Proposition Prix HT à l'utilisateur au 01/01/2025	Prix HT à l'utilisateur 2024	Commentaire(s)
"Refus d'accès" en cas d'ouvrage non accessible Les pénalités sont égales au montant du contrôle périodique hors subvention majoré à 200%	364,51 €	354,74 €	
Non respect des prescriptions émises dans le cadre de la mise en conformité des installations au-delà du délai accordé. Les pénalités sont égales au montant du contrôle périodique hors subvention majoré à 400%	607,51 €	591,23 €	
- Edition d'une copie de rapport de contrôle, par rapport	34,37 €	33,45 €	
- forfait déplacement pour absence au rendez vous	55,62 €	54,13 €	